

Il est convenu ce qui suit :

Le Mandataire est titulaire d'un mandat enregistré dans son registre des mandats sous le numéro :

et concernant :

Ce mandat, dont copie est annexée aux présentes avec toutes ses annexes, autorise le Mandataire à s'adjoindre ou se substituer à tout professionnel de son choix en vue de son accomplissement.

En conséquence, le Mandataire délègue au Délégataire, qui accepte, ses droits et obligations résultant de ce mandat, tout en restant seul responsable vis-à-vis du mandant.

En cas de réalisation de l'objet du mandat par le délégataire, ses honoraires seront de :

